

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JEUNESSE ET SPORTS

# BREVET D'ÉTAT

D'ALPINISME

diplôme d'ACCOMPAGNATEUR EN MOYENNE MONTAGNE

est attribué en application de l'arrêté préfectoral du 22 décembre 1992

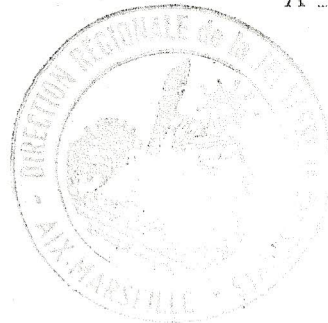
à M. monsieur DUFLOT Daniel

Né(e) le 5 4 67 à Castellane

N° 013 92 0597

À Marseille, le 22 décembre 1992

Le Titulaire,



Le Ministre chargé des sports,

P/

Le Directeur Régional  
de la Jeunesse et des Sports

  
Jean AUCOUTURIER